

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	6
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 130

TERRITOIRE D'INDUSTRIE FINANCEMENT DU POSTE MUTUALISE

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 35, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DETOLLE Alain ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; PENAUD Corinne ; LABOURIER Dominique ; NICOUX Renée ; ESTERELLAS Philippe ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène (arrivée au point 6 à partir de 19h47) ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis (arrivé au point 1 à partir de 18h52) ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise (jusqu'à 19h47) ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; LABARRE Jacqueline à NICOUX Renée ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; CHABANT Evelyne ; FOURNET Marie-Hélène (absente jusqu'à 19h47), JOSLIN Jean-Louis (arrivé au point 1 à partir de 18h52)

Lors du Conseil National de l'Industrie de vendredi 23 juin 2023, la Première ministre a officiellement lancé la **phase 2 du programme « Territoire d'Industrie » pour la période 2023-2027**, dit Territoire d'Industrie 2.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud faisait partie du programme « *Territoire d'Industrie 1 - Ouest et Sud Creusois* ». Malgré de fortes motivations, le contexte (lié au COVID, à la défusion des Communautés de l'ouest, à un retard dans l'identification d'un ambassadeur industriel et à une problématique de gouvernance opérationnelle) n'a pas permis d'aller au-delà du protocole d'accord.

Sur proposition de la Préfecture de la Creuse, **une candidature commune à l'ensemble des 10 EPCI de la Creuse** (y compris Haute Corrèze Communauté, en ce qui concerne ses 11 Communes creusoises) a été déposée le 22 septembre 2023. **Cette candidature creusoise a été retenue le 9 novembre 2023.**

Pour mettre en œuvre le dispositif « Territoire d'Industrie 2 », le recrutement d'un chargé de mission « Industrie Creuse » est nécessaire. La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a accepté le portage administratif de ce poste sous réserve d'un cofinancement du reste à charge par les autres EPCI partenaires.

Il s'agit, pour Creuse Grand Sud, de poursuivre **son engagement dans cette candidature commune « Territoire d'Industrie 2 », d'en confier le portage administratif à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret** moyennant une participation financière et de confirmer Valérie BERTIN et Alexandre LEPEE comme binôme élu/industriel.

Articulé autour de quatre thématiques (Innovation, Foncier, Compétences/Emploi et Transition écologique et environnementale), Territoire d'Industrie est un dispositif national à disposition des industriels ayant pour but de concevoir, de prototyper et développer des process, de transformer et d'usiner une production pouvant passer à l'échelle industrielle, de rechercher et de commercialiser et ce quelle que soit leur taille.

De fait, Creuse Grand Sud peut y voir l'opportunité de porter à égalité avec les sites industriels plus connus, la typicité des entreprises de son territoire, et ce, de la manière suivante :

- Par la mise en valeur et la considération à porter à l'industrie de proximité, de petite taille, avec des savoir-faire parfois rares et contribuer à les protéger.
- Par la valorisation des filières y compris avec leurs cotraitants, sous-traitants, fournisseurs et clients.
- Par l'attractivité et l'accueil de nouvelles activités tout en aidant à maintenir l'existant.
- Par la diffusion de dispositifs d'accompagnement et de financement aux plus près des chefs et cheffes d'entreprise.

Aussi, la gouvernance de ce dispositif a été revue pour être composée de binômes élu/industriel. Pour le territoire de Creuse Grand Sud, ce sont Valérie BERTIN, Présidente de Creuse Grand Sud, et Alexandre LEPEE, Directeur d'Electrolux Professional France - Aubusson.

Un chargé de mission viendra assurer la mise en œuvre de ce plan d'actions, à construire, au côté de l'ensemble des binômes élu/industriel.

Le budget annuel est estimé à 75 000 € / an, dont 50 000 € de salaires et cotisations ainsi que 25 000 € de frais divers.

Pour les années 2024 et 2025, il y a une opportunité de financement par le FNADT (Fonds National d'Aménagement Du Territoire) à hauteur de 40 000 € / an sous réserve de faire la demande avant la fin d'année 2023.

Le reste à charge des EPCI s'élèverait donc à 25 000 € / an, proratisé sur la base d'une clé de répartition démographique :

EPCI	Population	Taux	Reste à charge des EPCI pour l'ANNEE 2024	Reste à charge des EPCI pour l'ANNEE 2025
TOTAL	115 995	100,00 %	25 000 €	25 000 €
Grand Guéret	28 427	24,51 %	6 127 €	6 127 €
Creuse Sud Ouest	13 488	11,63 %	2 907 €	2 907 €
Portes de la Creuse en Marche	6 597	5,69 %	1 422 €	1 422 €
Pays Sostranien	10 380	8,95 %	2 237 €	2 237 €
Pays Dunois	6 933	5,98 %	1 494 €	1 494 €
Bénévent/Grand-bourg	6 817	5,88 %	1 469 €	1 469 €
Creuse Grand Sud	11 711	10,10 %	2 524 €	2 524 €
Creuse Confluence	16 379	14,12 %	3 530 €	3 530 €
Marche et Combraille en A.	13 233	11,41 %	2 852 €	2 852 €
HCC (11 communes)	2 030	1,75 %	438 €	438 €
<i>coût/ habitant</i>			<i>0,22 €</i>	<i>0,22 €</i>

Ainsi, **la participation financière de Creuse Grand Sud** au poste de Chargé de mission « Industrie Creuse » porté administrativement par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret **s'élèvera à 2 524 € par an pour les années 2024 et 2025.**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 M MOINE + MF HAYEZ

POUR : 41

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- **De poursuivre l'engagement de Creuse Grand Sud dans le dispositif Territoire d'Industrie 2,**
- **De confier le portage administratif du poste de Chargé de mission « Industrie Creuse » à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour le compte des EPCI creusois,**
- **De valider la participation financière de Creuse Grand Sud au financement du poste Chargé de mission « Industrie Creuse » pour 2 524 € / an pour les années 2024 et 2025,**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif et notamment la convention d'entente intercommunautaire.**

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

